



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 1550

Texte de la question

MONTÉE DE LA DÉLINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à Mme Sonia Lagarde, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

Mme Sonia Lagarde. Monsieur le ministre de l'intérieur, en Nouvelle-Calédonie, la montée de la délinquance inquiète à juste titre. Nous faisons face à une situation qui se dégrade d'année en année. Ainsi, en 2013, les cambriolages ont augmenté de 11 %, et les violences à agents de 40 %. Derrière ces chiffres, il y a deux phénomènes particulièrement inquiétants. Le premier, c'est l'alcool, qui mine notre société et explique une part toujours plus importante des troubles à l'ordre public. Le second, c'est la part des mineurs mis dans en cause dans les délits : en 2012, ils représentaient 37 %, soit plus du double de la moyenne nationale, sachant qu'en 2013 ce pourcentage a encore augmenté pour atteindre 41 %. Ces deux phénomènes constituent désormais pour nous de véritables questions de société et l'exaspération est à son comble.

Pour y répondre, nous avons besoin de volonté politique, mais aussi de moyens et d'outils concrets, en particulier dans la ville de Nouméa. Dans cette ville de 100 000 habitants, la police nationale ne dispose que de trente places en cellule de dégrisement. Et dans les quartiers nord, nous ne pouvons que regretter la fermeture du commissariat en 2011. La question du traitement de la délinquance des mineurs nécessite que l'on étudie l'opportunité de créer d'un centre éducatif fermé. Monsieur le ministre, face à l'urgence d'agir, ma question est la suivante : êtes-vous prêt à ce que nous recherchions ensemble les voies et les moyens pour mettre un terme à cette spirale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Madame la députée, votre constat est juste et nous devons regarder en face cette réalité qui dure depuis trop longtemps en Nouvelle-Calédonie. Cela nécessite un partenariat coordonné entre les élus locaux et le Gouvernement. Vous avez indiqué le rôle joué par la consommation d'alcool dans la délinquance. L'État continuera à apporter tout son soutien aux efforts du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en matière de prévention des conduites addictives. De même, le Haut commissariat mène des actions concertées avec les services locaux en vue de lutter efficacement contre les ventes d'alcool à la sauvette sur la voie publique. Les forces de l'ordre s'engagent et continueront à s'engager résolument dans l'application des arrêtés d'interdiction ou de restriction de vente qui ont été pris à ce sujet. Les contrôles et les procédures en nette augmentation sont là, je le crois, pour le prouver.

Par ailleurs, au-delà d'une présence constante sur le terrain – et nous sommes ouverts à la discussion sur ce sujet s'il faut améliorer les choses –, les offensives se multiplient afin d'éradiquer les réseaux et les trafics de stupéfiants. Il faut, à cet égard, saluer l'augmentation significative des saisies. Le Gouvernement s'est engagé aussi sur le contrôle des armes. Après consultation des autorités locales concernées, un nouveau décret sera publié au début du mois de mars, lequel permettra l'application en Nouvelle-Calédonie de la loi du 6 mars 2012

sur les armes, tout en prévoyant un régime plus restrictif propre à votre territoire. Victorin Lurel s'est entretenu ce matin encore à ce sujet avec votre collègue Philippe Gomes. Enfin, il faut se donner tous les moyens de réussir et l'avis de protection est incontestablement utile : il continuera à s'appliquer en 2014. Madame la députée, le Gouvernement est à vos côtés pour assurer votre sécurité. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SRC et UDI.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Lagarde](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1550

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 janvier 2014](#)